Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRTOIRES
Secrétariat Général
Dossier suivi par :
Dominique Chaigne
Tél. : 05.49.06.88.02
dominique.chaigne@deux-sevres.gouv.fr

Le Directeur départemental des territoires

Décision portant intérim du chef du Service Agriculture et Territoires

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 03 décembre 2009 relatif aux Directions départementales interministérielles ;

Vu l'arrêté du premier ministre en date du 6 décembre 2012, nommant Monsieur Alain Jacobsoone, Directeur départemental des territoires des Deux-Sèvres, à compter du 1er janvier 2013 ;

Vu l'arrêté portant subdélégation de signature en date du 11 août 2015 ;

Vu l'absence de Monsieur Michaël Chariot pendant la période du 5 au 19 février 2016 ;

DECIDE

Article 1er :
Madame Maryse Frostin, Secrétaire Générale, assurera l'intérim du poste de chef du Service Agriculture et Territoires pendant la période du 5 au 19 février 2016 et disposera à cette occasion de toutes les délégations et subdélégations confiées par le Directeur départemental à ce chef de service.

Article 2 Exécution :
Le Directeur départemental des territoires est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Niort, le - 4 FEV. 2016
Le Directeur départemental,

Alain JACOBSOONE

Copie : Bureau Ressources Humaines/Formation